



Stationnement propriété fermée sécurisée

Par **aleana**, le **22/04/2015 à 16:07**

Bonjour - Nous habitons une copropriété fermée sécurisée et neuve de 2013. Nous sommes 39 copropriétaires et possédons chacun un garage-Il y a en plus un parking visiteurs de 8 places - trois personnes stationnent en permanence sur ces parkings - malgré 3LR du syndic - Ils répondent qu'ils ont payé une partie de ces parkings et qu'ils y ont droit - or il est bien stipulé dans règlement de copropriété qu'il s'agit d'un parking visiteur.

De plus il y a sur ce parking une place handicapée la seule de la résidence. Un couple y stationne car ils sont lourdement handicapés l'un comme l'autre et les trois leur demande de déplacer leur véhicule - leur véhicule a d'ailleurs été vandalisé.

Ma question - que faire pour faire partir ces trois personnes et d'autre part que faire pour notre couple handicapés aimé de la majorité des copropriétaires.

D'avance merci - Très cordialement

Par **domat**, le **22/04/2015 à 19:00**

bjr,

il me semble difficile d'interdire aux occupants de votre copropriété d'utiliser les parkings qui sont des parties communes même si par un abus de langage, on les appelle parkings visiteurs.

que dit votre RC sur ce sujet ?

cdt

Par **janus2fr**, le **22/04/2015 à 19:17**

Bonjour,

La majorité des ménages modernes ont plus d'un véhicule, souvent 2 (mari et femme), parfois plus avec les enfants.

Ne prévoir qu'un garage par logement est une ineptie, à moins qu'il soit suffisamment grand pour y caser plusieurs véhicules...